



SAISON DE CHASSE GEDINNE

Jachtseizoen **Hunting season**



Commune de Gedinne

Lors des chasses, l'accès à certains territoires est interdit et certaines promenades balisées sont fermées.

Pour vous aider à planifier vos promenades en forêt durant la semaine à venir, consultez les cartes ci-jointes. Pour chaque date de chasse, les zones inaccessibles sont représentées en rouge sur la carte.

Vous souhaitez planifier vos promenades à plus long terme? Rendez-vous sur <https://www.actutourisme-gedinne.be/chasse/> et consultez le calendrier des chasses et le répertoire des promenades fermées pour chaque date de chasse.

Ces informations sont indicatives. Veillez à votre sécurité!
Respectez toujours la signalisation en forêt.

Tijdens de jacht is de toegang tot bepaalde gebieden verboden en zijn sommige gemarkeerde wandelingen gesloten.

Raadpleeg de bijgevoegde kaarten om u te helpen uw wandelingen in het bos de komende week te plannen. Voor elke jachtdatum worden ontoegankelijke gebieden rood gekleurd op de kaart.

Wilt u uw wandelingen op de langere termijn plannen? Bezoek <https://www.actutourisme-gedinne.be/chasse/> en raadpleeg de jachtkalender en de gids met gesloten wandelingen voor elke jachtdatum.

Deze informatie is indicatief. Zorg voor uw veiligheid!
Volg altijd de borden in het bos.

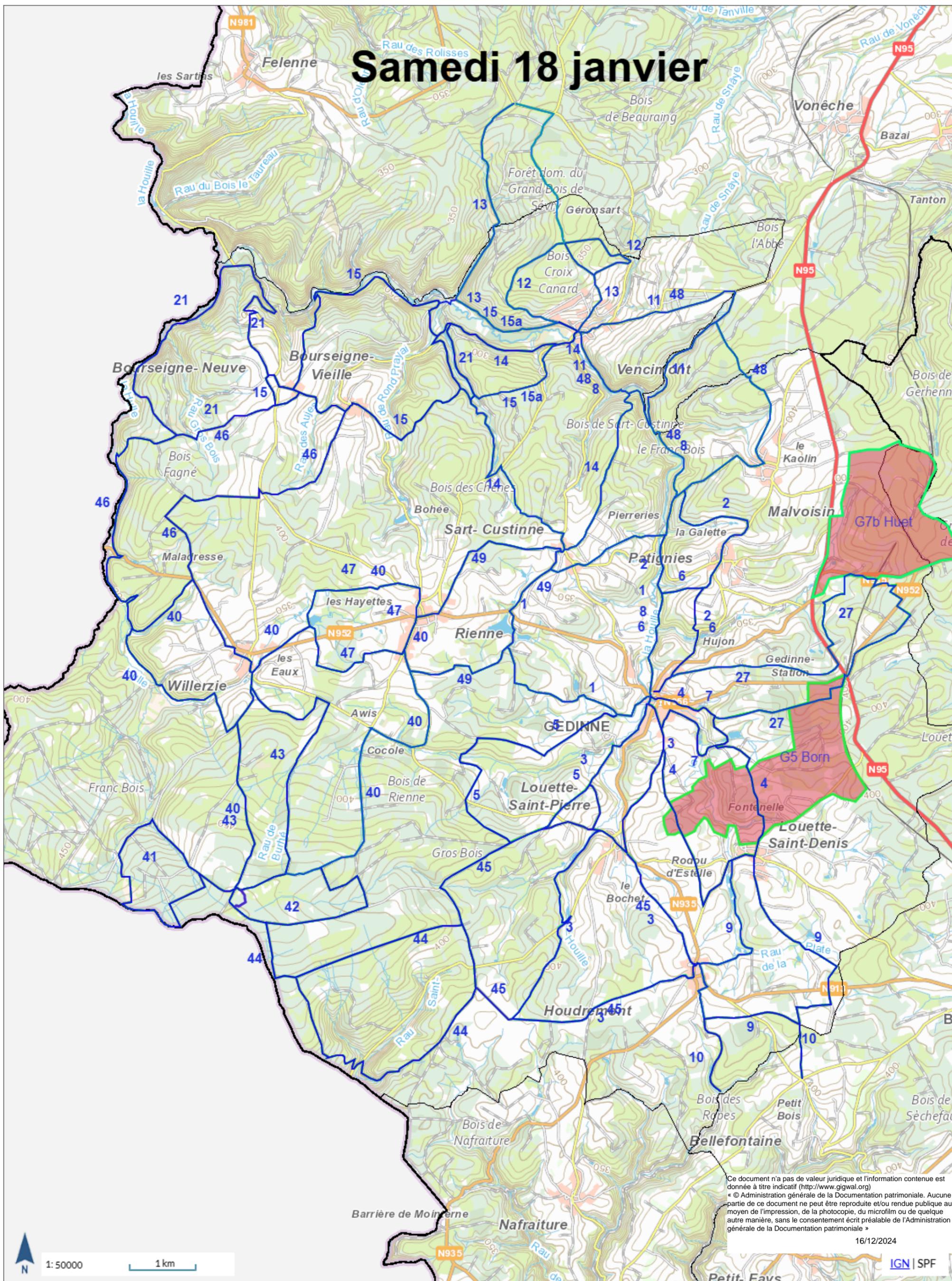
During hunting, access to certain areas is prohibited and some marked walks are closed.

To help you plan your walks in the forest during the coming week, consult the attached maps. For each hunting date, inaccessible areas are shown in red on the map.

You want to plan your walks over the long term? Visit <https://www.actutourisme-gedinne.be/chasse/> and consult the hunting calendar and the directory of closed walks for each hunting date.

This information is indicative. Take care of your safety!
Always follow signs in the woods.

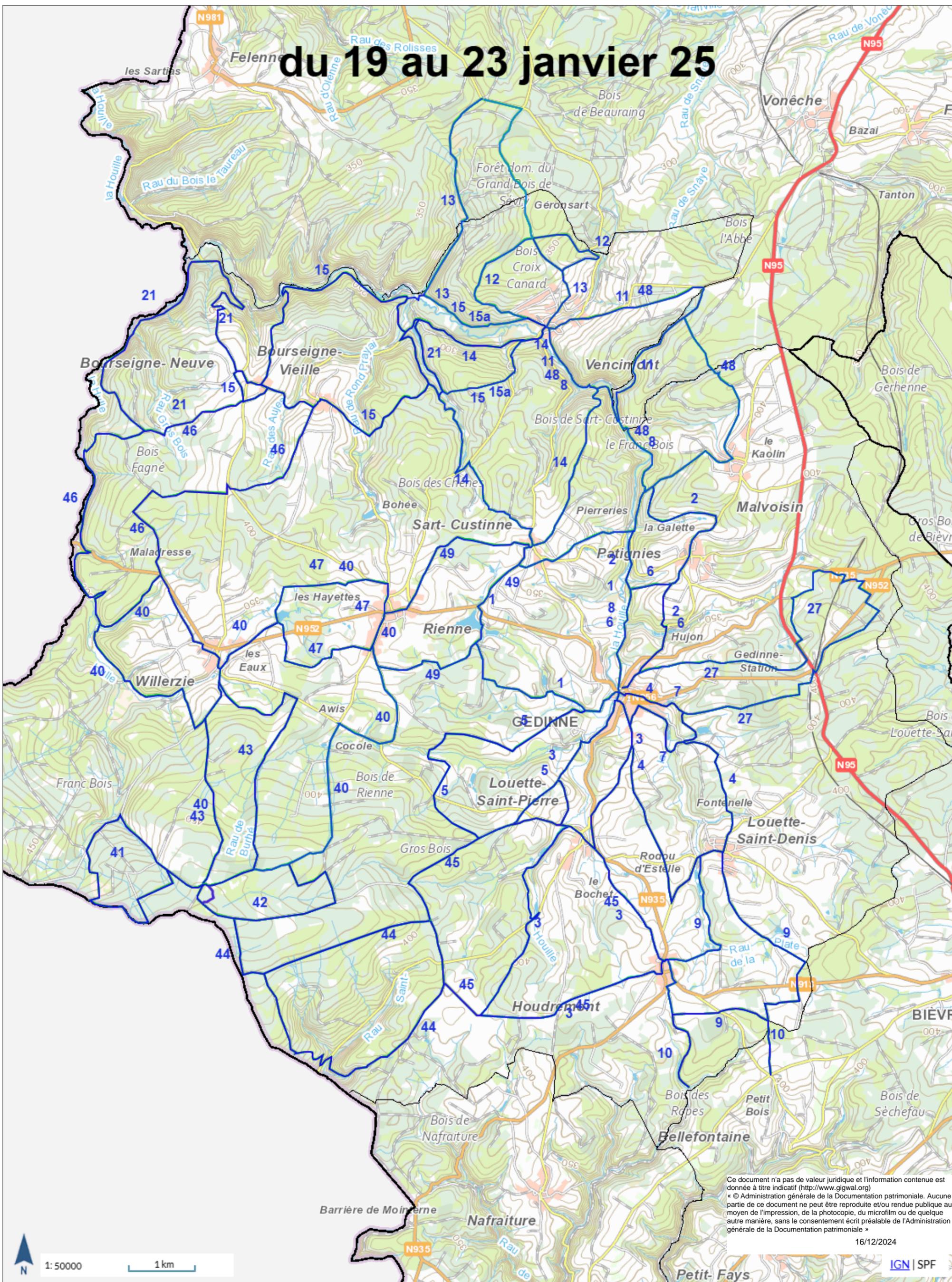
Samedi 18 janvier



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

16/12/2024

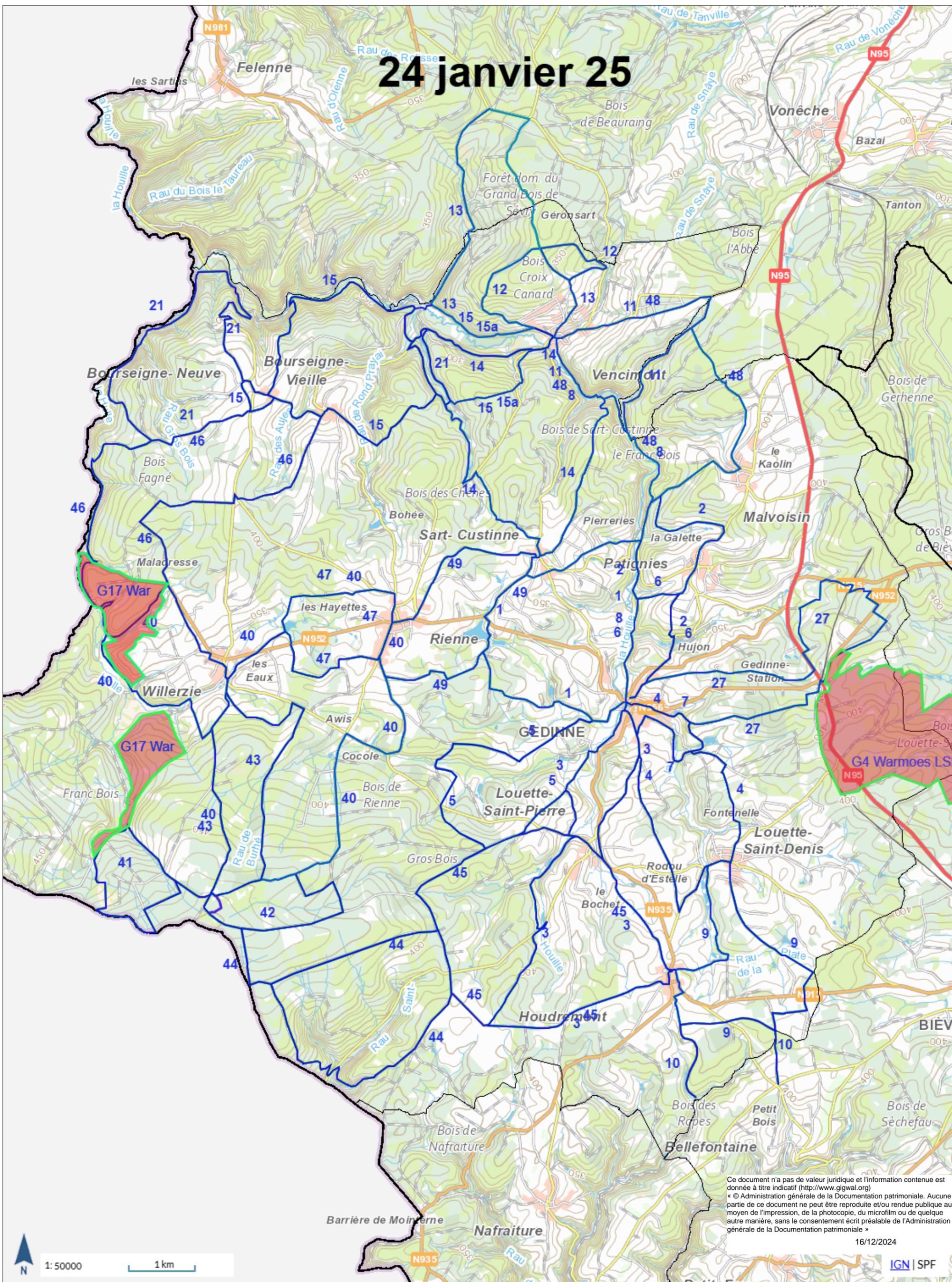
du 19 au 23 janvier 25



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

16/12/2024

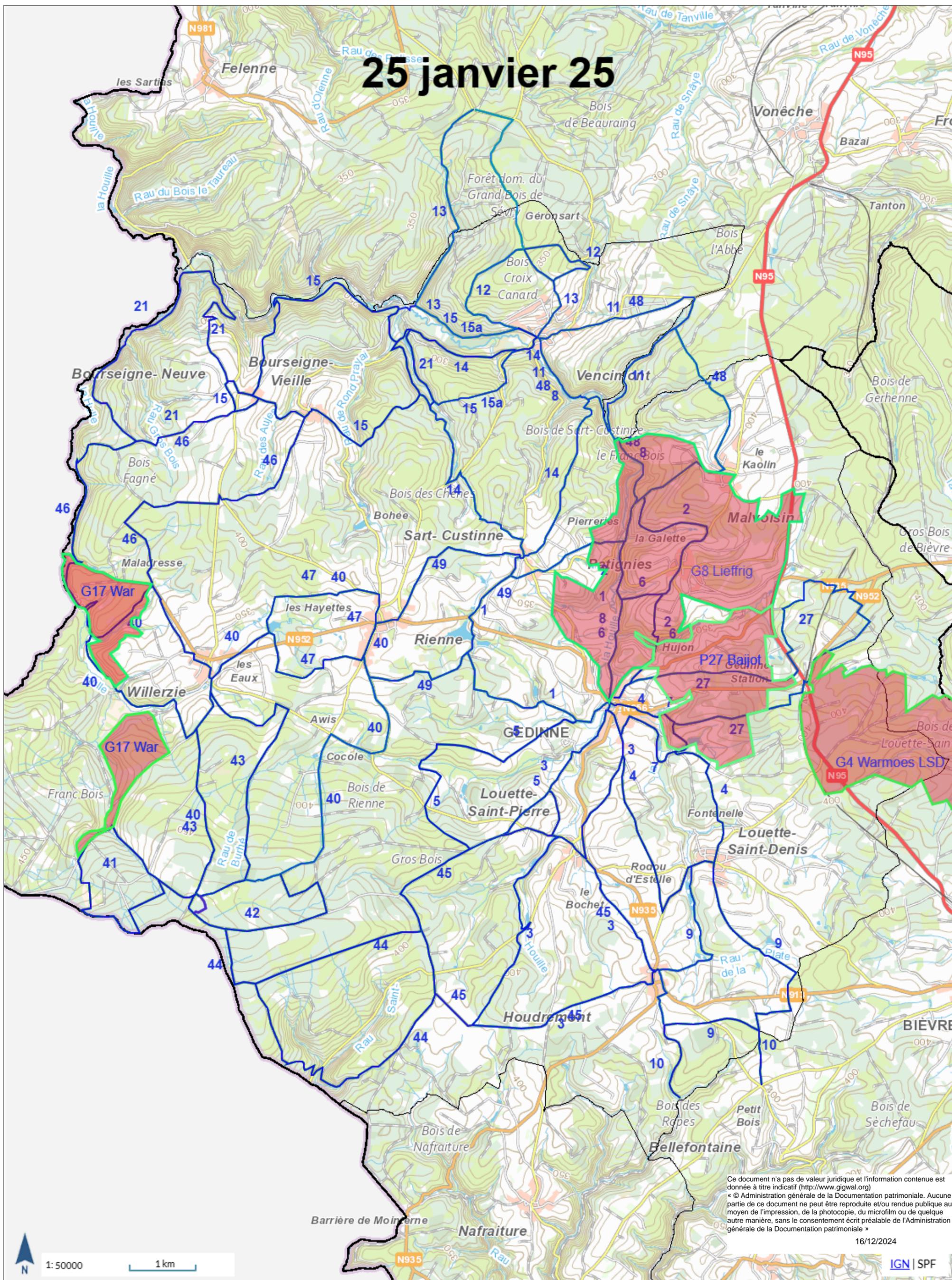
24 janvier 25



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

16/12/2024

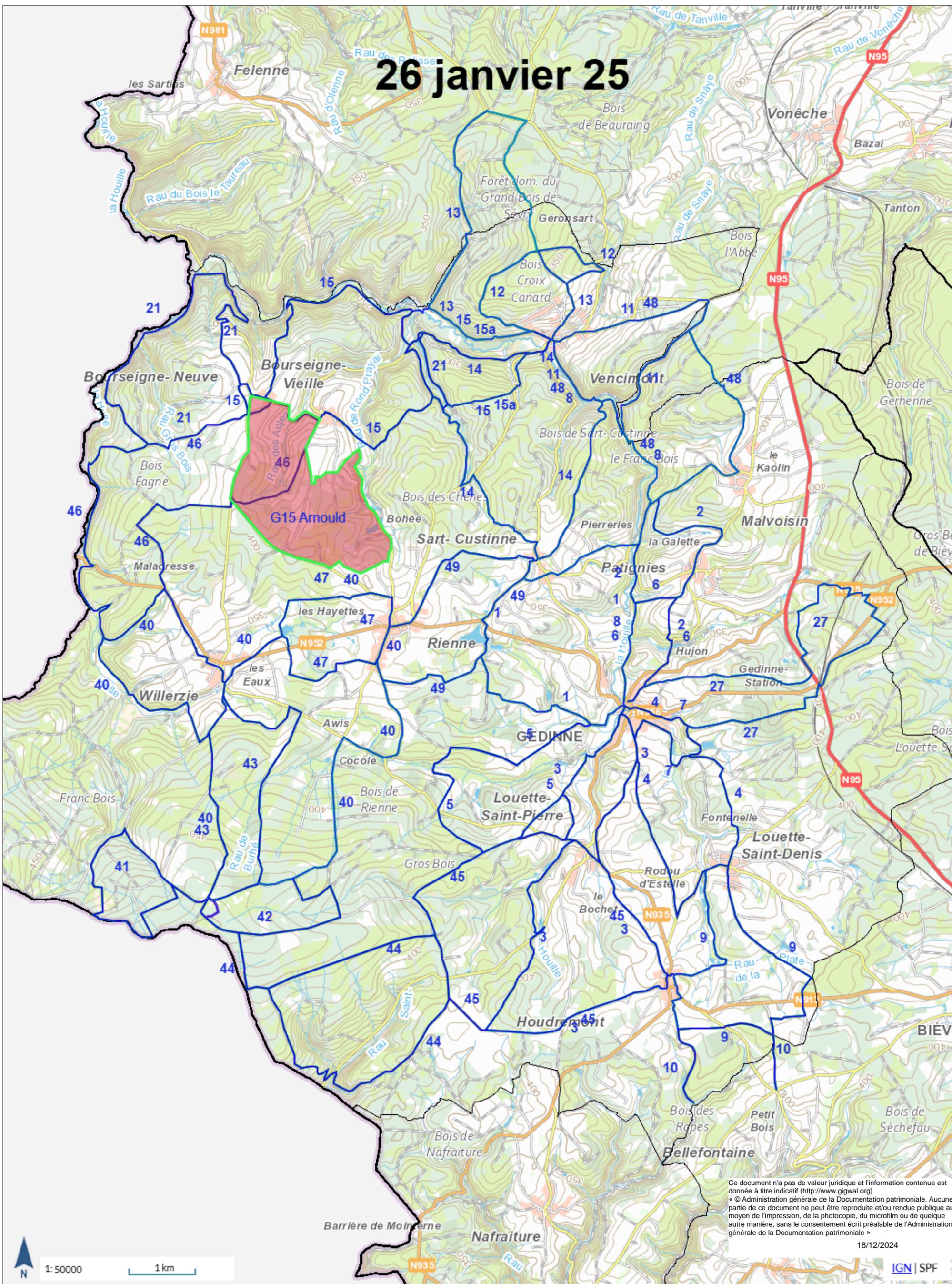
25 janvier 25



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

16/12/2024

26 janvier 25



Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif (<http://www.gigwal.org>)
 © Administration générale de la Documentation patrimoniale. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie, du microfilm ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale »

16/12/2024

